



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 10
Votants 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 18 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/07 -

Date de la convocation municipale : 8 mars 2024

OBJET :

Approbation des travaux de sécurité routière proposés pour l'exercice 2024 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Présent(e)s :

Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI – Sophie KERNEN – Véronique LE FUR & MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Alain BROUSSE donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Virginie BOCCA & M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que les travaux de sécurité routière permettent à la collectivité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % au lieu de 70 % comme c'est le cas pour les travaux de proximité. A cet effet, il présente différents devis (dont réhabilitation de chaussées, reprise d'enrobés et mise en place de panneaux de signalisation), détaillés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, la part de l'autofinancement communal représentant 20 % des travaux soit 10 996,50 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Réhabilitation chaussées Les Ferrages, Le Parc, Avenue Gaston CABRIER et GRAND'RUE	30 771,00 €	13	0	0
Panneaux signalisation rue de l'EOURE et Rue de la TRANSHUMANCE	1 651,00 €	13	0	0
Reprise bi couche Rue de l'EOURE	17 562,50 €	13	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>49 984,50 €</i>			
Aléas de chantier (10 %)	4 998,00 €			
Montant total des travaux à financer	54 982,50 €			
Subvention du Conseil Départemental (80 %)	43 986,00 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la réalisation des projets précités,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- Fait inscrire au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Mme Véronique LE FUR

Le maire d'AURONS,

André BERTERO

Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.